



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du jeudi 7 mars 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Départ après la 25 ^{ème} délibération
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Corinne CASANOVA
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
CHANAZ	Yves HUSSON

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Françoise GRAVIER	Directrice pôle Ressources
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Matilde HABOUZIT	Responsable Pilotage de la Performance
Noémie BOURDAGEAU	Assistante du service Communication

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 février 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 29 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 25 présents, et 26 votants.

MARCHÉS PUBLICS**Marché n°2018-83 : Création de trois stations de pompage d'eau potable sur le réseau du Bourget du Lac et réaménagement de réservoirs - Attribution**

Monsieur le Président présente l'objet du marché qui porte sur la mise en place d'une succession de groupes de pompage afin de remonter l'eau depuis Savoie Technolac jusqu'au réservoir de la Roche.

Monsieur les président rappelle que ces travaux font suite aux différentes études liées à l'optimisation des ressources en eau potable, les différents épisodes de turbidité de la source de La Roche Saint Alban, l'équilibre du bilan ressources/besoins pour répondre au PLUI et la problématique récente des « débits réservés ».

Ces études ont permis de retenir un scénario permettant le secours de la source de la Roche St Alban depuis Savoie-Technolac,

Les travaux consistent en la mise en œuvre de trois dispositifs de pompage en cascade depuis le réseau de Savoie Technolac, jusqu'au réservoir de la Roche.

La présente consultation fait l'objet d'un allotissement au sens de l'article 12 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016, décomposé comme suit :

- Lot 1 : Génie civil et terrassement.

Les ouvrages à établir comprennent une chambre et un local technique. Les ouvrages concernés ont pour objet de contenir l'équipement de pompage et le by-pass ainsi que tous les équipements électriques et de manutention destinés à alimenter le réservoir des Timonières par la nouvelle station de pompage en ligne sur le réseau existant.

- Lot 2 : Equipements (fourniture et installation des stations de pompage).

La consultation a été menée selon une procédure adaptée ouverte. Les critères d'analyse des offres pour le lot 1 sont les suivants :

- 50% prix,
- 50% valeur technique appréciée selon le contenu du mémoire.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 2 sont les suivants :

- 40% prix,
- 60% valeur technique appréciée selon le contenu du mémoire.

Après analyse des offres, la Commission des procédures adaptées, réunie le 25 février 2019, propose d'attribuer :

- Le Lot 1 de ce marché à l'entreprise EUROVIA LOCATELLI pour un montant de 68 952,00 € H.T € HT.
- Le Lot 2 de ce marché au groupement AQUALIANS/NERFI pour un montant de 185 906.75 € HT.

Les délais du marché permettront une mise en service mi-juillet 2019.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

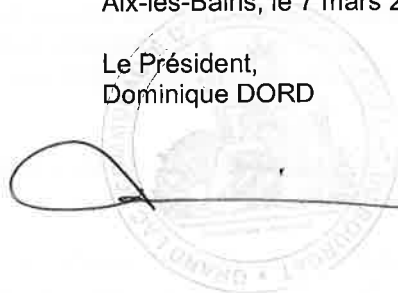
Les crédits pour l'exercice 2019 sont inscrits au budget eau potable, section investissement, opération n°21 AP.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du Lot 1 du marché n°2018-83 à l'entreprise EUROVIA-LOCATELLI,
- APPROUVE l'attribution du Lot 2 du marché n°2018-83 au groupement AQUALIANS – NERFI,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché 2018/83 présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 7 mars 2019

Le Président,
Dominique DORD



- | |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 25 |
| - Votants : 26 |
| - Pour : 26 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2018-83 : Création de trois stations de pompage d'eau potable sur le réseau du Bourget du Lac et réaménagement de réservoirs - Attribution

Date de transmission de l'acte : 14/03/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 14/03/2019

Numéro de l'acte : d2746 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190307-d2746-DE

Date de décision : 07/03/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)